



Charges supplémentaire après plus de 2 ans

Par **Sawen**, le 13/09/2009 à 17:46

Bonjour,

Je fait parti d'une colocation a 4 baux. Ce qui a pour avantage de na pas avoir a se soucier du montant du loyer en cas de départ. L'inconvénient vient de me tomber dessus...

J'ai signé le 01 avril 2007, mon loyer me coutait 200€ par mois charges comprises (EDF, eau, ...) le mois dernier le propriétaire ma envoyé une lettre faisait le récapitulatif des facture d'eau, EDF, internet... le montant s'élève a 656€ dont une partie etant une réévaluation du loyé.

Il ne m'avait jamais parlé jusque la de frais supplémentaire a payer, dans le bail il est ecris, que les suppléments sur charges devront être envoyé au locataire un mois avant la date anniversaire du bail.

que faire?

Autre problème, j'ai un badge pour rentré dans l'immeuble qui ne fonctionne plus (ni cassé ni perdu) visiblement c'est a moi de réglé cela soit 58€

Merci beaucoup de votre aide

Par **jeetendra**, le 13/09/2009 à 17:58

[fluo]ADIL de SAINT BRIEUC[/fluo]
7 Rue Saint-Benoît
BP 4132

22 041 Saint-Brieuc cedex 2

Tel : 02 96 61 50 46

Fax : 02 96 61 88 40

Bonjour, contactez cette Association à Saint Brieux, ils vous renseigneront sur votre situation,
bon dimanche à vous.